



Communiqué de presse
Conseil communautaire de Berg et Coiron du 18 décembre 2019

Berg et Coiron poursuit son engagement pour la transition écologique

Réunis en conseil communautaire, mercredi soir à Saint Andéol de Berg, les élus ont voté plusieurs actions qui contribuent à renforcer l'engagement du territoire vers la transition énergétique.

La première disposition concerne la rénovation énergétique des locaux d'habitation. Après une présentation de Michelle Gilly, Vice-Présidente, les élus ont acté la poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour deux années supplémentaires. Celle-ci permet d'attirer d'importants financements de l'Etat, d'accompagner de nombreux propriétaires dans leurs chantiers de rénovation et au final de générer 2 300 000 € de travaux sur 3 années pour les entreprises locales.

La deuxième action principale concerne le développement de la production d'énergies décentralisées comme par exemple le photovoltaïque. Deux conventions vont être signées : la première avec le Syndicat d'Energie de l'Ardèche (SDE) qui accompagne et conseille la communauté de communes sur ses projets et la deuxième avec ENEDIS pour étudier les raccordements au réseau électrique. Le Président Jean-Paul Roux a rappelé l'enjeu de ce sujet pour à la fois diminuer la dépendance du territoire vis-à-vis des énergies extérieures et générer des ressources pour ses habitants et le développement des services.

Une convention avec l'association 2000 vins d'Ardèche a été validée. Elle prévoit la mise en œuvre d'une communication spécifique autour du label « vignobles et découvertes » obtenue par le sud-Ardèche en 2017 : communication vers le grand public (site Internet dédié, presse, événementiel...) et vers les prestataires locaux, une quinzaine en Berg et Coiron (rencontres annuelles, éductours, mise à disposition d'outils de communication...).

Autre action votée : la communauté de communes poursuit son soutien à la préservation et la valorisation de la vallée de l'Ibie, joyau naturel et patrimonial, aux côtés des autres communes concernées dont Villeneuve de Berg et Saint Maurice d'Ibie.

Enfin, le conseil s'est terminé par le vote d'une subvention de solidarité de 8000 €, qui correspond à environ 1 € par habitant, pour les sinistrés du séisme du 11 novembre dernier.